



En 2021 à Dampierre-sur-Avre

Informations communales

2020, c'est le passé, bienvenue en 2021 !

Cette année 2020 passée s'est terminée sans regrets, nous débutons 2021 remplis d'espoir face à cette pandémie qui, nous l'espérons, restera d'ici quelques mois comme un mauvais souvenir, c'est ce que nous désirons toutes et tous.

L'équipe municipale vous souhaite une année 2021 meilleure, sereine et prospère...

Compte tenu du contexte sanitaire qui reste préoccupant, nous avons fait le choix, avec regret, de ne pas vous convier à la Salle des Fêtes, pour les traditionnels vœux du Maire qui permettaient de partager ensemble un moment de convivialité, de proximité et d'échange entre Dampierrois, autour de notre commune.

Je peux vous assurer de ma grande frustration et de celle de l'équipe municipale de ne pas pouvoir communiquer en direct avec vous, et d'aborder ces premiers vœux et cette année nouvelle, à distance, sur papier seulement !

Toutefois, avec vos élus du conseil Municipal, j'ai tenu à vous présenter un bilan des actions que nous avons menées pour notre commune depuis la mise en place de la nouvelle équipe il y a 7 mois.

En préambule, je tiens à communiquer toute ma sincère compassion aux familles touchées par la Covid-19. Je sais que plusieurs personnes de la commune ont malheureusement contracté le virus plus ou moins gravement. Ce virus a un impact conséquent sur notre mode de vie, et sur nos vies directement.

- # Absence de contacts et de relations avec proches et amis, entraînant anxiété et grande solitude ;
- # Implications pécuniaires liées aux problèmes économiques auxquels certaines familles sont confrontées et doivent faire ou vont devoir faire face ;
- # Problèmes de récupération physique qui peuvent durer dans le temps ;
- # Décès de proches.

Nous sommes bien conscients de tout ce que cela représente et nous voulons vous assurer de toute notre sollicitude. Je sais qu'il n'est pas toujours facile de parler et de se confier quand on rencontre des difficultés, mais sachez que toute l'équipe municipale et moi-même, sommes à votre écoute si besoin, pour tenter d'apporter des solutions à vos problèmes dans la mesure des possibles moyens d'actions au niveau de la commune.

■ NOTRE PHILOSOPHIE

Enfin élus de façon définitive, le 26 mai 2020, plus de 2 mois après l'élection du premier tour c'est donc au travers de cette philosophie humaine, qu'immédiatement, l'un des premiers engagements de notre équipe a été d'être à l'écoute de chaque concitoyen.

Avec mes adjoints, nous avons déjà reçu de nombreux Dampierrois qui souhaitent nous faire part de leurs problèmes, de leurs questions, de leur vision de la commune.

Les sujets sont très variés et nous faisons en sorte d'apporter une réponse à chacun. Il n'est pas toujours possible de répondre favorablement mais nous nous efforçons d'écouter les demandes, et de motiver nos réponses.

■ NOTRE ORGANISATION

Ensuite, afin d'engager rapidement de nombreux projets pour améliorer le quotidien de chacun, nous avons commencé à travailler en équipe. Chaque semaine, nous nous réunissons, les 3 Adjoints et moi-même pour faire un point précis des dossiers engagés ou à l'étude et nous souhaitons informer les Dampierrois avec une grande transparence sur les actions mises en œuvre.

Pour faciliter cette transparence et la fluidité des informations, l'équipe municipale vous propose un référent par zone d'habitat qui est à votre disposition être un relais de proximité.



De gauche à droite :
Éric Legendre (adjoint) - Philippe Lechevallier (le maire) -
Évelyne Albertelli (adjointe) - Thierry Daubin (adjoint)

Mairie de Dampierre-sur-Avre
10, Côte de Dampierre - Le Bourg
28350 Dampierre-sur-Avre
Tél. : 02 32 58 11 75
Courriel : mairie@dampierresuravre.fr

Les référents par hameau et lieu-dit :

Babou, Islou, La Bouverie :

Élysabeth Catherine

Beaulieu, Bois-Comteux, Clanchemeule :

Christian Vandewalle

Badainville, et Le Bois-Renault :

Gérard Jaguin

Le Bourg : Christiane Kovalevsky

L'Éclache : Émeric Esnault

Sotteville : Évelyne Albertelli

Villancé : Marco Rodrigues

Godeneval : Luc Debacker

Notre-Dame-des-Puits : Roger Mougel

Le Ménillet, le Gérier : Éric Legendre

Le Plessis : Thierry Daubin / Nadine

Geslin / Élisabeth Ragot / Nicole Vogels

Pour le Plessis, contactez la mairie pour avoir le détail des quartiers.

■ DÉMARCHES DE RENCONTRES AUPRÈS D'ÉLUS

Pour avancer sur les nombreux sujets que nous traitons, nous avons également reçu et rencontré les différents acteurs politiques essentiels :

Nos sénateurs d'Eure-et-Loir Albéric de Mongolfier et Chantal Deseyne, notre Député Olivier Marleix, Xavier Luquet, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Dreux, mais aussi l'AMRF28 (Association des Maires Ruraux d'Eure-et-Loir), des représentants de l'Agglo de Dreux, la Gendarmerie de Saint-Rémy, un Syndicat Agricole, le responsable des Eaux de Paris, des élus de Saint-Lubin, nos Conseillers et responsables du Conseil Départemental pour plusieurs sujets, ainsi que des Présidents d'associations...

Il nous paraît très important d'être présents aux Conseils Communautaires de l'Agglo et aux différentes commissions rattachées (SMAVA, eau-GEMAPI, Déchets, Assainissement, Mobilités, Culture, Attractivité du Territoire...), afin de garder un lien, un contact solide et des informations précises sur les compétences récupérées par l'Agglo au fil du temps.

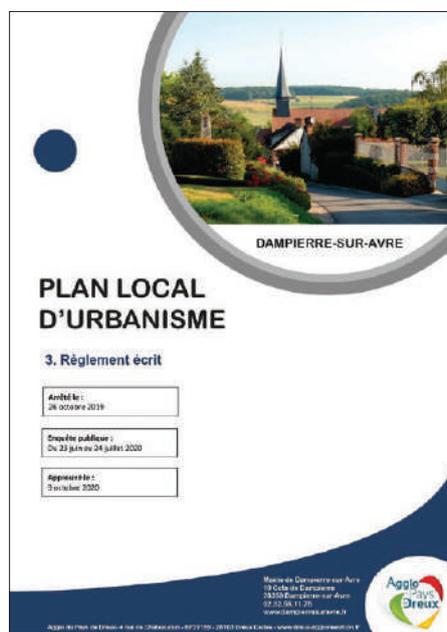
■ LE PLU : PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvé et arrêté en octobre 2020 après six ans de concertations avec les différents services l'ayant élaboré avec la commune.

Il se substitue au POS (Plan d'Occupa-

tion des Sols). Sa validation définitive fait suite à l'enquête publique et au rapport définitif du Commissaire Enquêteur.

Même si le PLU protège ou devrait protéger les intérêts de la commune et de ses concitoyens dans de nombreux domaines, certaines règles adoptées, (dont nous ne sommes pas toujours les promoteurs) posent problème. Notamment, les règles définies qui concernent les choix de certains terrains qui restent constructibles et ceux qui ne le sont plus.



Pour mémoire, ce PLU rentre dans le cadre d'un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) remplissant plusieurs rôles, de nombreux enjeux ayant été diagnostiqués :

L'équilibre entre les problématiques liées à l'urbain (population, renouvellement, développement, mobilité...) et la protection des espaces naturels, des paysages et du patrimoine bâti ;

La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

Le maintien de la diversité des fonctions urbaines et rurales et la mise en œuvre des objectifs de mixité sociale dans l'habitat en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes ;

La maîtrise des déplacements urbains ;

La prévention des risques naturels prévisibles, miniers, technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

La préservation de l'environnement et des continuités écologiques.

Objectifs décrits dans le PLU

Appliqués à Dampierre-sur-Avre, ces objectifs d'ordre général trouvent leur sens au regard des particularités géographiques, économiques et sociales de la commune et se sont traduits par des orientations visant à améliorer la qualité et le cadre de vie.

La définition des orientations retenues au cours de l'élaboration du PADD s'appuie sur les caractéristiques géographiques, environnementales, sociales, économiques et urbaines révélées par le diagnostic et l'état initial de l'environnement et se fonde sur les choix d'avenir municipaux en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Orientations d'aménagement et d'orientation

Plusieurs secteurs ont été retenus en densification :

- Dampierre le Bourg
- Le Plessis Nord
- Le Plessis Sud

Un ??? ou 2 secteur a été retenu en extension :

- Le Plessis Centre
- Godeneval ??????????

La synthèse des dispositions retenues (dossier tenu à disposition des Dampierrois à la mairie) a conclu en la possibilité de 20 constructions neuves réparties sur 10 ans (durée du PLU).

Un PLU peut être amené à évoluer dans le temps compte tenu des enjeux futurs de la commune, de règles et de lois pouvant être votées.

Nous proposons de vivre avec cette version durant 2 à 3 ans et de refaire un point afin de le modifier et de le faire évoluer.

Infos plus :

Que vous soyez agriculteur, entreprise et particulier, pour tous les travaux que vous envisagez de réaliser sur la totalité de la commune, il est important que vous vous mettiez en conformité avec le PLU. Nous vous invitons donc à prendre contact avec la mairie pour un point sur vos projets et sur les démarches que nous vous aiderons à entreprendre.

Rappel : les haies nouvelles ou recomposées doivent être constituées d'espèces locales, les thuyas et lauriers ne devant plus être plantés.

■ LES PROJETS ET LES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Nous avons mis en étude plusieurs projets qui devraient, pour certains, être réalisés courant 2021.

Trois chantiers que nous avons prévus ont fait l'objet d'une demande de subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) en octobre, liée au plan de relance gouvernemental, mais aucun projet n'a été retenu. Cela nous a fait perdre quelques mois pour leur réalisation.

Nous avons redéposé des demandes auprès du Conseil Départemental pour les projets suivants :

La refonte de l'entrée de l'étang côté Ménillet avec un nouveau portail (voir illustration n°1) et aménagement paysager.

L'acquisition de nouveaux panneaux d'affichage fermés et plus pratiques qui seront sur pied ou fixés sur les anciens panneaux en béton.

Travaux de réhabilitation de certains espaces extérieurs de la mairie : travaux de reprise et réparation de la lucarne de toit en façade de la mairie. Réparation de la noue en toiture sur le local technique communal. Réparation de la rive de toiture du local des associations. Réparation du chapeau du muret de clôture de la mairie. Changements ou réparations des portes d'accès à la mairie et salle des mariages.

Remise en état de la chaire dans l'église qui est très détériorée.



■ LA CIRCULATION ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE À DAMPIERRE

Nous avons également lancé différentes études :

Afin d'inciter les véhicules circulant trop vite à ralentir sur toutes les voies en agglomération et notamment dans certaines voies dangereuses par leurs profils étroits et en virages. Celle-ci porte notamment sur l'instauration dans les hameaux et certains lieux-dits d'une circulation imposée à 30 km/h.

Implantation de stops sur certains carrefours afin de ralentir les ardeurs de certains et de sécuriser des carrefours potentiellement dangereux.

Mise en place de bandes sonores afin de mieux identifier l'entrée dans certaines agglomérations. Par contre, nous avons volontairement repoussé l'adoption de plateaux de ralentissements ou chicanes d'un coût élevé, assez controversés et pouvant poser des problèmes de circulation des aux engins agricoles.

Ces études feront l'objet de la mise en place d'une « commission travaux » composée des membres du conseil qui souhaiteront s'y rattacher dès que la crise sanitaire le permettra.

Par ailleurs, nous ferons une demande de subvention afin d'en alléger les coûts.

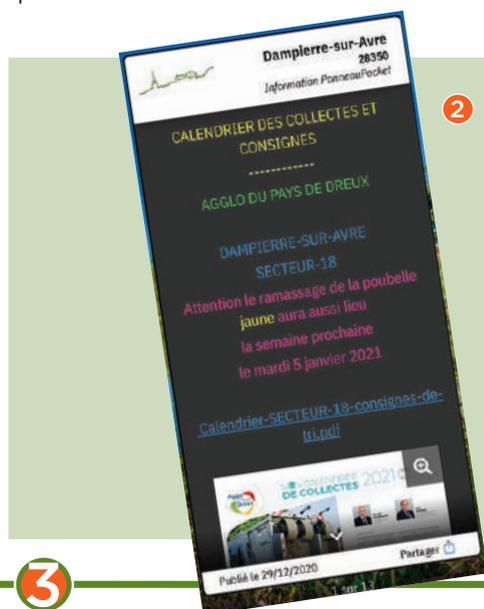
■ LES ACTIONS ET CHANTIERS MENÉS ET À VENIR

L'équipe municipale a repris une commune qui est saine financièrement, mais cependant, son budget global et ses réserves ne nous permettent pas de nous lancer rapidement sur des projets trop importants.

Néanmoins, nous avons quand même pu entreprendre un certain nombre d'actions et lancer plusieurs chantiers :

Lancement de PanneauPocket (voir illustration n°2) sur smartphone, tablette et aussi, depuis quelques semaines, sur ordinateur avec internet, que nous tenons à jour régulièrement et qui suit une courbe d'inscriptions régulière. Outil communicant et sans complexité de mise en œuvre, il permet aux Dampierrois de rester informés sur tous les sujets de la commune. Puisque nous n'avons plus de site internet, pour l'instant, cela permet au moins de maintenir une relation et communiquer avec les Dampierrois. La remise en œuvre d'un site internet communal accessible facilement à tous est en réflexion.

N'ayant pas de personnel dédié, nous avons également lancé avec un entrepreneur de Dampierre, le **nettoyage et ramassage régulier** de canettes métal et verre, de cartons récupérés sur les bas-côtés, sans compter les déchets verts, les gravats et autres détritiques jetés sans aucun civisme et respect des autres et de l'environnement sur les bords de nos routes, de nos chemins et dans les bois. Ces actions devront être menées, hélas, régulièrement afin de maintenir notre commune propre. C'est pourquoi nous en appelons au civisme et au respect de chacun pour que notre commune ne devienne pas un dépotoir !



Le volet électrique défectueux de la salle polyvalente a été changé.

La fibre optique a été installée à la mairie permettant une meilleure transmission ou réception des nombreux dossiers dématérialisés.

Nous avons, enfin, **fait retirer et traiter près de 700 kg de tôles fibrociment amiante** du chemin situé entre Sotteville et Islou déposés sauvagement depuis de très nombreuses années.

La réparation de certains chemins ruraux et de voies communales dégradés a également été entreprise pour faciliter l'accès des riverains et usagers.

Compte tenu du coût que cela représente, nous aimerions bien que les motos tout-terrain et les quads y circulant ne les dégradent pas lors de leur passage.

Côté Ménillet, à l'entrée de l'étang, nous avons construit un mur en parpaings avec enduit ciment au niveau de la grange, fait poser une porte de service pour fermer le couloir arrière du bâtiment qui servait de dépotoir, et fait démonter l'appentis attenant à ce bâtiment qui menaçait de s'écrouler. Dès que possible, nous ferons effacer le « tag » présent sur ce mur afin de clôturer les travaux sur ce secteur.



■ AUTRES PROJETS

Dès que nous le pourrons, nous reviendrons sur les améliorations à apporter à la salle des fêtes, avec une révision complète de son office, le remplacement des tables et quelques aménagements de confort.

Dans le futur à horizon 2022, nous envisageons de relancer l'aménagement de la côte de Dampierre avec un agencement spécifique du contour de l'église.

Nous allons essayer de résoudre également le problème de détérioration systématique du porche de l'église par le passage de camions de plus de 19 t et dont la circulation est normalement interdite. À cet effet, nous mettons au point une étude consistant à renforcer la signalisation d'une part et la pose d'un aménagement dit « chasse-roue » qui pourrait éviter ces désagréments réguliers.



Nous allons aussi engager une étude avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC « les Bâtiments de France ») et l'ASP afin de déterminer les travaux à prévoir à l'intérieur de l'église Saint-Pierre dont la dégradation inhérente au temps est de plus en plus perceptible et d'établir les priorités.

■ LES ANIMATIONS ASSOCIATIVES ET COMMUNALES EN 2020

Cette année si particulière, et sa lourde crise sanitaire nous a amenés à supprimer, depuis mars, toutes les manifestations communales que nous entretenons depuis fort longtemps et qui sont chères aux Dampierrois.

C'est pourquoi, afin de maintenir les traditions, au demeurant, tout en respectant les normes sanitaires, nous avons décidé de les réinventer...

Ainsi, la traditionnelle remise des livres aux élèves de primaires et aux collégiens s'est effectuée les 26 et 27 juin, en attribution individuelle. C'est sur rendez-vous pris avec les parents et leurs enfants que les livres ont été remis aux jeunes. Ces contacts ont été très positifs et ont notamment permis de rencontrer de nouveaux Dampierrois, installés récemment.

De la même façon il nous a été très pénible de « supprimer » le traditionnel repas de nos anciens, qui perdurait depuis tant d'années, organisé à leur intention à la Salle des Fêtes, le jour du 11 novembre.

Afin de substituer au mieux ce moment essentiel de convivialité, nous avons fait réaliser par un commerçant d'une commune voisine, un plateau « festif » et sommes très heureux d'avoir eu de très bons retours de nos « anciens » ayant appréciés le geste.

Enfin, nous avons également tenu à maintenir également pour nos « anciens » nos colis de Noël avec des boîtes de chocolat et une jacinthe.

La crise sanitaire de 2020 nous a conduit à supprimer également dès mars toutes les animations associatives et communales. Pour les mêmes raisons, la salle des fêtes, n'a pas pu être louée comme d'habitude. Peu de mariages ont été célébrés. Les commémorations du 8 Mai et du 11 Novembre, que nous avons maintenues, ont été faites uniquement avec un nombre très restreint de personnes, dans le respect des normes imposées, et évidemment, sans le traditionnel verre de l'amitié... (voir illustration n°3)

À ce jour, aucune commission des animations et associations n'a pu être programmée. Le calendrier habituel restant suspendu aux suites sanitaires. Dès que cela redeviendra possible, nous ferons en sorte de relancer nos fêtes habituelles, redynamiser nos associations, en espérant que de nombreux Dampierrois répondront présents.



3 Dépôt d'une gerbe et discours du maire en comité restreint lors du 11 novembre

Par ailleurs, le concours de fleurissement habituel n'a pas eu lieu compte tenu de la sécheresse et du confinement, de même pour les illuminations de Noël. Mais nous tenons par ces quelques lignes à remercier les Dampierrois qui ont mis un peu de lumière et de joie dans la morosité de cette fin d'année. Nous réfléchissons à la mise en œuvre d'une nouvelle formule ainsi que la décoration lumineuse de la mairie pour les fêtes de 2021.

Nous sommes impatients de relancer les animations pour nos Aînés et nos plus jeunes, et réfléchissons à ce qui pourrait redynamiser les relations entre les générations et entre les différents 17 lieux-dits et hameaux de notre Commune.

Toutefois, nous resterons vigilants en 2021, car cette crise n'est pas terminée et nous ne prendrons aucun risque. Nous suivrons scrupuleusement les consignes Gouvernementales et celles données par Madame la Préfète d'Eure-et-Loir.

■ L'EAU AU ROBINET À DAMPIERRE

Au 1^{er} janvier 2020, la compétence Eau a été officiellement transférée à l'Agglo du Pays de Dreux sur l'ensemble de son territoire, conformément à l'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales.

D'autres compétences l'avaient été auparavant : assainissement non collectif (SPANC), les déchets ménagers et le transport scolaire.

Le contrat d'affermage que nous avons avec Véolia a été repris par l'Agglo et devrait être préservé jusqu'à son terme en

2027. C'est maintenant à l'Agglo d'organiser la distribution de l'eau. Elle a aussi, avec Veolia et nous-mêmes, effectué des rapports sur les travaux à prévoir.

Sans entrer dans trop de détails techniques, il s'avère que de nombreux travaux de réhabilitations de notre réseaux d'eau, dont une grosse part reste vétuste, doivent être entrepris dans les années à venir afin, d'éviter les casses et, à terme obtenir un meilleur rendement.

De nombreux travaux sont donc à prévoir sur la base d'un planning que nous devons établir avec l'Agglo sur plusieurs années :

- # Changements de serrures des différents accès, à la demande de l'Agence Régionale de Santé
- # Déséquipement des pompes des forages et sécurisation du puits de Dampierre fermé depuis plusieurs années suite aux dernières règles, en termes de qualité d'eau.
- # Renouvellement de certaines canalisations et mise aux normes d'un tronçon cassant régulièrement sur le chemin du Gérier au Ménillet.
- # Changement en partie de la canalisation route d'Islo sur 800 ml avec reprise de branchements.

Le réseau d'eau à Dampierre est très étendu (26 km environ), comme l'ensemble de son du territoire communal. Cela occasionne de nombreux problèmes de fuites, de casse, liés à la taille de ce réseau et en partie à sa vétusté, malgré de nombreux travaux qui y ont déjà été effectués. Le rendement moyen en 2018 sur l'Agglo était autour de 67 %. Le nôtre avait été évalué à 75 %. Le but à terme serait de dépasser les 85 % de rendement.

L'alimentation en eau se faisant auparavant avec notre puits (que les services de l'ARS concernés nous ont demandé de fermer) nous achetons désormais notre eau à la Paquetterie (SAEP) à St-Lubin.

Les chantiers sur les réseaux d'eau que nous allons mettre en œuvre représentent des coûts très importants financièrement

assumés au niveau communal et non au niveau de l'Agglo. C'est pour cette raison que nous avons prévu un étalement des chantiers, une demande de crédit, des demandes de subventions, mais hélas, cela ne suffisant pas, chaque foyer devra être mis à contribution. L'Agglo sera à même de nous épauler avec Veolia, notre compagnie fermière. Cependant, cette aide aura un coût et nous serons aussi amenés à payer des frais de fonctionnement à l'Agglo, comme c'est déjà le cas pour d'autres compétences avec prise en charge.

Les contraintes environnementales, les achats et la distribution d'eau potable de qualité coûtent de plus en plus cher. Il y a de nombreuses disparités des prix de l'eau. À Dampierre, nos tarifs sont dans la moyenne.

Une surtaxe, supportée par les Dampierrois de 0,30 euros ht/m³, avait été instaurée puis abandonnée à tort depuis 2 ans. Celle-ci permettait l'équilibre des comptes et de constituer un capital pour les travaux. Après plusieurs réunions avec Véolia, nous nous sommes rendus à l'évidence qu'il était nécessaire de la réinstaurer en 2021 pour chaque foyer.

Nous pensions pouvoir la limiter à 0,40 euros ht/m³, mais cela n'étant pas suffisant pour retrouver un budget d'eau équilibré, et compte tenu des chantiers à lancer, l'Agglo nous a demandé de la passer à 1,00 euros ht/m³, ce que nous avons refusé. Nous avons au final transigé pour une surtaxe de 0,60 euros ht/m³.

À horizon 2030, il est prévu que les tarifs de l'eau soient mis en cohérence sur la totalité de l'Agglo du Pays de Dreux, ce qui ne veut pas dire non plus que nous paierons l'eau moins cher !

■ LES ENJEUX PATRIMONIAUX DE DAMPIERRE

Nous sommes tous attachés à ce que la commune reste une commune rurale qui respecte certaines règles environnementales et patrimoniales. Dampierre-sur-Avre et ses 18,27 km² possède des atouts indéniables quant à la diversité de ses paysages magnifiques partagés entre ses terres agricoles, ses nombreux bois, ses chemins de randonnées, son exceptionnelle vallée, ses deux rivières et l'identité de chacun de ses hameaux et lieux-dits.

Son PLU permet notamment de fixer en outre les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Appliqués à Dampierre-sur-Avre, ces objectifs d'ordre général trouvent leur sens au regard des particularités géographiques, économiques et sociales de la commune et se sont traduits par des orientations visant à améliorer la qualité et le cadre de vie.

Vous trouverez ci-après quelques éléments de référence non exhaustifs dans le cadre du PLU.

Les enjeux issus du diagnostic

La définition des orientations retenues au cours de l'élaboration du PADD s'appuie sur les caractéristiques géographiques, environnementales, sociales, économiques et urbaines révélées par le diagnostic et l'état initial de l'environnement et se fonde sur les choix d'avenir municipaux en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Les éléments paysagers

- # Préserver les plateaux agricoles, les massifs boisés ainsi que la vallée de l'Avre et de la Meuvette ;
- # Assurer la transition paysagère entre les espaces construits et les espaces naturels et agricoles.

Les ressources naturelles

- # Assurer la qualité de l'eau potable, notamment à travers la recherche d'une cohabitation renforcée entre les activités économiques et les ressources naturelles ;
- # Veiller à ce qu'un développement de modes de production d'énergies renouvelables préserve le cadre de vie rural de la commune ;
- # Adapter les formes urbaines aux enjeux énergétiques actuels (orientation des bâtiments...) dans le respect du patrimoine historique et architectural local ;
- # Tenir compte des caractéristiques d'assainissement dans l'identification des secteurs urbanisables.

Les milieux naturels

- # Préserver les entités paysagères qui font l'identité de la commune (les boisements, la vallée de l'Avre et de la Meuvette, l'étang du Ménillet) en raison de leurs rôles écosystémiques (ZNIEFF...);
- # Assurer une bonne cohabitation entre la biodiversité existante et les secteurs urbanisés à travers l'encadrement de l'occupation du sol ;
- # Préserver les continuités écologiques identifiées par le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique) ;

Plusieurs axes sont eux-mêmes déclinés en plusieurs orientations générales qui ont pour finalité de veiller à assurer un développement durable de la commune dans ces trois composantes : sociale, économique et écologique.

- # Un développement démographique à maintenir ;
- # Pérenniser l'activité agricole et touristique ;
- # Rechercher un fonctionnement équilibré des déplacements.

Comment consulter le PLU ?

Vous pouvez prendre connaissance de l'intégralité des documents du PLU sur rendez-vous à la mairie. Il sera disponible par téléchargement internet courant janvier. Nous vous tiendrons informés par PanneauPocket.

DIVERS POINTS COMMUNAUX

Un pylône Orange est en cours de construction à proximité de la N12 entre le Gérier et Babou. Celui-ci devrait permettre en 2021 aux abonnés à l'opérateur Orange d'avoir une couverture réseau de téléphonie et de 4G enfin normale.

En principe, ce pylône devrait pouvoir accueillir à terme d'autres opérateurs. Nous attendons de connaître ses capacités de diffusion, et s'il s'avère qu'elles ne sont pas suffisantes pour couvrir tout le territoire de Dampierre, nous pourrions éventuellement relancer des demandes que nous avons eues pour l'installation d'un 2^e pylône au sud-ouest de la commune.

VOTRE ÉQUIPE MUNICIPALE



Philippe LECHEVALLIER
Maire
Le Plessis



Éric LEGENDRE
1^{er} adjointe
Le Gérier



Thierry DAUBIN
2^e adjointe
Le Plessis



Évelyne ALBERTELLI
3^e adjointe
Sotteville



Élisabeth CATHERINE
Conseillère
Isfou



Luc DEBACKER
Conseiller
Godeneval



Emeric ESNAULT
Conseiller
L'Éclache



Nadine GESLIN
Conseillère
Le Plessis



Gérard JAGUIN
Conseiller
Le Plessis



Christiane KOVALEVSKY
Conseillère
Le Bourg



Roger MOUGEL
Conseiller
Notre Dame des Puits



Élisabeth RAGOT
Conseillère
Le Plessis



Marco PEREIRA RODRIGUES
Conseiller
Villancé



Christian VANDEWALLE
Conseiller
Bois Comptoux



Nicole VOGELS
Conseillère
Le Plessis

En **2021**
à Dampierre-sur-Avre